GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
FSC.EMI/42/12
Représentation permanente
24 February 2012

La Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'OSCE à Vienne présente ses compliments au Directeur du Centre de Prévention des Conflits ainsi qu'à toutes les Missions et Délégations des Etats participants à l'OSCE et, conformément à la décision FSC.DEC/2/09, a l'honneur faire parvenir en annexe des compléments d'informations du Luxembourg au questionnaire sur le Code de Conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité, au titre de l'année 2009.

Le Luxembourg avait répondu au questionnaire sur le Code de Conduite le 8 mai 2008. Pour l'année 2009, la représentation permanente n'avait pas reçu de la part de ses autorités des informations complémentaires et avait par la suite omis, par inadvertance, de faire une communication relative à cette année.

Toutefois, la réponse fournie le 17 novembre 2010 tient compte de l'ensemble des développements ayant eu lieu pendant la période couverte depuis la réponse précédente.

La Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'OSCE à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions et Délégations des Etats participants à l'OSCE ainsi qu'au Directeur du Centre de Prévention des Conflits de l'OSCE les assurances de sa très haute considération.


- Directeur du Centre de Prévention des Conflits de l'OSCE
- Missions et Délégations des Etats participants de l'OSCE


## Vienne

